

REUNION DU CONSEIL 26 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de VAL SURAN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Foyer Rural de Saint Julien, sous la présidence de M. BRIDE Frédéric, Maire de la commune de VAL SURAN.

Date de convocation du Conseil Municipal :	20 février 2024
Affichage le :	
Nombre de membres en exercice : 18 Nombre de présents : 15 Pouvoirs : 3	PRESENTS : Frédéric BRIDE, Josiane ETCHEGARAY, Michel BOUQUEROD, André JENOUDÉ, Léa BARRAUD, Thierry BARRON, Gérald BORROD, Gilbert BRUN, Sébastien CAPLOT, Damien GERBE, Jean-Jacques IONI, Pierre LOMBARDET, Jean-François MARRONNIER, Patrick THEVENOT et Françoise THOMAS.
Absents excusés : 3	Myriam CORTES a donné pouvoir à Frédéric BRIDE Gérard CARRAZ a donné pouvoir à Jean-Jacques IONI Marielle REDIN a donné pouvoir à Josiane ETCHEGARAY
Absent : --	
Secrétaire de séance :	Josiane ETCHEGARAY

ORDRE DU JOUR :

- Approbation PV séance du 29 janvier 2024
- Lotissement le Chanet
- Cession parcelle 39485 AC 241
- Remboursement assurance
- Location relais de la Combe
- Recherche médecin
- Indemnités des élus
- Travaux route forestière
- Travaux Bourcia
- Travaux camping
- Travaux maison de santé
- Travaux terrain de Foot
- Subventions 2024 aux associations
- Questions diverses et informations
 - Vente de bois

Mr le Maire fait part de l'absence de Myriam CORTES qui lui a donné pouvoir, Gérard CARRAZ qui a donné pouvoir à Jean-Jacques IONI, Marielle REDIN qui a donné pouvoir à Josiane ETCHEGARAY.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajourner l'objet "Indemnités des élus" par manque de précisions.

Le Conseil Municipal nomme Josiane ETCHEGARAY, secrétaire de séance.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 29 janvier 2024.

Mr le Maire interroge les conseillers présents quant aux remarques et à l'approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 29 janvier 2024.

En l'absence d'observation, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents (18 pour) approuve le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024.

Jean-Jacques IONI revient sur le conseil précédent et apporte des précisions sur le point " SR3A – modification du périmètre du SAGE", contrairement à ce que certains conseillers ont laissé entendre, il ne s'agit pas d'un agrandissement du périmètre du Syndicat mais de l'ajustement du périmètre du SAGE ou Schéma d'Aménagement et de

Gestion des Eaux à celui du syndicat ce qui permettra de bénéficier de programmes ou actions cohérentes et équilibrés sur l'ensemble du territoire de la structure.

Objet : Le Chanet – Approbation compte administratif 2023 – compte de gestion 2023 - affectation du résultat 2023 – budget 2024

Mr le Maire rappelle les lots disponibles : parcelle ouest (975 m²) au prix de 20 € TTC et parcelles du milieu (983 m²) et est (975 m²) 25 € TTC

Le Conseil municipal après en avoir pris connaissance et délibéré à l'unanimité des membres présents (Mr le Maire ayant quitté la salle pour cette délibération) :

APPROUVE le compte administratif 2023 du lotissement Le Chanet qui se résume ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	32 985.70 €				32 985.70 €	
Opérations de l'exercice.	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 600.00 €	0.00 €
TOTAUX	34 585.70 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	34 585.70 €	0.00 €
Résultats de clôture						
RESULTATS DEFINITIFS	34 585.70 €	0.00 €	0.00 €		34 585.70 €	

Le Conseil municipal après en avoir pris connaissance et délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion 2023 du lotissement Le Chanet dressé par Monsieur FABING, receveur de la collectivité.

Le Conseil municipal après en avoir pris connaissance et délibéré à l'unanimité :

Considérant le déficit de fonctionnement de l'exercice 2023 - 1 600.00 euros
Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de - 32 985.70 euros
Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à - 34 585.70 euros
AFFECTE ce résultat comme suit : **déficit reporté (compte D 002) : 34 585.70 euros**

Mr le Maire expose que le budget sera voté lors d'une séance ultérieure, des éléments chiffrés sont en attente de la Trésorerie (écritures de stocks).

Objet : Cession parcelle 39485 AC 241

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors du dernier conseil proposant la cession de la parcelle ci-dessus pour la somme de 820 €. Les intéressés ayant répondu favorablement à la proposition, le conseil municipal se doit de délibérer afin d'autoriser la vente et autoriser le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (18 voix pour), accepte de vendre la parcelle 39485 AC 241 pour la somme de 420 m² x 2 € soit 840 €, rappelle que les frais de notaire seront à la charge des acheteurs, autorise Mr le Maire ou ses adjoints à signer l'acte de cession.

Objet : Remboursement assurance

Monsieur le Maire rappelle le sinistre subi à Villechantria – lotissement Combe Merbey, un candélabre a été endommagé lors d'une manœuvre de l'entreprise effectuant des travaux de démolition. Une déclaration conjointe a été faite auprès des assurances respectives ainsi qu'un devis pour le remplacement du mât endommagé.

Groupama rembourse à la commune la somme de 1 099.08 € soit la totalité du devis TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (18 voix pour), accepte le remboursement de Groupama pour la somme de 1 099.08 €, autorise Mr le Maire à émettre le titre d'encaissement et signer tout document relatif à ce dossier.

Mr le Maire précise que ce sont les compagnies d'assurances respectives qui ont géré le dossier.

Objet : Location maison des Associations

Monsieur le Maire donne lecture du bilan de location de la maison des Associations, la recette est partagée avec l'AICA qui gère le planning d'occupation. Le montant revenant à la Commune s'élève à 341.00 € pour l'année 2023 (388.27 pour l'année 2022).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (18 voix pour), accepte la somme de 341.00 € pour les locations de la maison des Associations, autorise Mr le Maire à émettre le titre correspondant et signer tout document relatif à ce dossier.

Objet : Recherche médecins

Monsieur le Maire rappelle les différentes procédures engagées pour la recherche de médecins, les rencontres, les espoirs mais surtout les déceptions vécues. Contact a été pris avec Mr le Maire de Cousance qui a fait appel à la société Moving people basée en Belgique, spécialisée dans la recherche, la sélection, le placement et l'accompagnement de personnes en provenance du territoire européen dans le secteur médical et paramédical. Un rendez-vous en visio a eu lieu avec le chargé de communication de la société Mr Grégory VAN LIER qui a expliqué la démarche du recrutement au placement du futur personnel de santé (600 CV par mois analysés pour 24 placements).

Sébastien CAPLOT revient sur le nombre de CV reçu par mois et le nombre de personnes placées. Mr le Maire lui répond que la société afin d'avoir le moins d'échec possible fait concorder au mieux les critères de recrutement avec les attentes des candidats (milieu de vie urbain ou rural, secteur géographique, projet familiaux...). Monsieur le Maire précise que les échecs sont à la charge du cabinet de recrutement d'où l'attention portée aux candidatures. Il indique que la Commune de Thoirette a engagé un partenariat avec la société Moving People. Il donne lecture de la convention de placement des médecins généralistes ainsi que le coût de la démarche à savoir 22 500 € HT (27 225 € TTC) par candidat. Pierre LOMBARDET revient sur le devenir de la pharmacie. Mr le Maire explique qu'il serait opportun de rechercher deux médecins afin de réduire les délais de recherche.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (18 voix pour), valide la démarche de recherche de médecins proposée par Moving People, approuve la convention de placement de médecins généralistes, autorise Mr le Maire à signer ladite convention, à effectuer toutes les démarches et à signer tout document référent à ce dossier.

Objet : Indemnité des élus - Ajourné

Objet : Travaux route forestière

Monsieur le Maire fait part de l'état dégradé de la route forestière dite du Grand Molard du RD 3 à la limite de la commune de Montlainsia - Montagna. Les travaux à réaliser sont à répartir comme suit :

- **portion 1 du RD 3 à la barrière**, prise en charge par la commune de VAL SURAN en totalité (ex-chemin d'association foncière) pour un montant TTC de 13 131.48 €
- **portion 2 de la barrière à la limite de la commune de Montlainsia – Montagna** prise en charge partagée (34 % Commune de VAL SURAN – 34 % Commune de Montlainsia et 32 % CHI Jura Sud) pour un montant TTC de 4 080 €.

Mr le Maire fait part de l'accord de la commune de Montlainsia pour sa part de travaux. Celle-ci mandataire par convention pour l'organisation des travaux, va contacter le CHI. Les conseillers confirment que la portion 1 est la plus détériorée. Mr le Maire précise que l'entretien ultérieure sera fait par les employés communaux notamment le dégagement des renvois d'eau.

Mr le Maire précise qu'une aide est possible mais compte tenu de l'urgence des travaux et des délais d'octroi de celle-ci et sous réserves de l'acceptation, il ne faut pas attendre plus. Il émet l'hypothèse d'une participation sur la portion 1 des collectivités utilisatrices mais sans conviction. Damien GERBE souligne que c'est un accès facile. Michel BOUQUEROD revient sur le partage des frais sur la route forestière de Nivigne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (18 pour), accepte de réaliser des travaux sur la portion 1 de la route forestière, accepte le devis de l'entreprise BOISSON TP pour la somme de 13 131.48 € TTC, accepte de réaliser des travaux sur la portion 2 de la route forestière à hauteur de sa participation soit 1 387.20 €, et autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Objet : Travaux Bourcia

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la nécessité d'effectuer en urgence des travaux de canalisation d'eaux pluviales à Bourcia. En effet une administrée habitant en contrebas de l'Eglise a entrepris en toute légalité des travaux de construction. Lors de la réalisation des fondations de l'ouvrage, est apparue de l'eau qui remplissait les fouilles au fur à mesure. Mr le Maire a dans un premier temps demandé à l'artisan sur place la réalisation de travaux ce qu'il a fait mais limité par les moyens matériels,

il a fallu faire appel à l'entreprise Boisson TP. Le montant total des interventions s'élève respectivement à 4 210 € HT et 4 544.60 € HT. Il a fallu recréuser pour capter les différents filets d'eau et poser des drains en dessous du niveau des fondations existantes.

Le Conseil Municipal prend acte des travaux réalisés.

Objet : Travaux camping

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'activité du camping municipal pour l'année 2023. 1 754 passages camping-car ont été enregistrés pour une recette de 10 807 € ainsi que 2 414 € pour la location des mobil home (20 % de la capacité de location). Il propose la réalisation de quelques travaux pouvant améliorer l'accueil à savoir la stabilisation d'emplacements, la pose de bornes électriques ainsi que la dépose d'une porte dans le local sanitaires afin de faciliter l'accès au coin plonge. A plus long terme la toiture du local sanitaire serait à recouvrir et la distribution intérieure à optimiser (aménagement d'un WC PMR à la place des urinoirs et WC du fond). Il précise que compte tenu de l'accueil des camping-cars aménagés, il n'y a pas d'obligation de sanitaires, ceux-ci servant essentiellement à la partie camping ouvert de mai à septembre. Il rappelle l'importance du passage et l'impact sur le commerce local.

Si des travaux sont faits le long du Suran, il sera fait appel au SR3A.

Pierre LOMBARDET informe que le camping de Loisia a été repris. Mr le Maire souligne que c'est un complément et non une concurrence.

Des petits travaux seront faits dans les mobil homes (changement d'un matelas, chauffe-eau...)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (18 pour), décide de réaliser des travaux complémentaires au camping, notamment la stabilisation d'emplacements, la pose de bornes électriques supplémentaires et autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Objet : Travaux maison de santé

Monsieur le Maire fait part de la demande de praticiens de la maison de santé pour l'installation d'une climatisation dite réversible. Il donne lecture des devis reçus pour l'équipement de trois cabinets : Bresse Froid 12 763.61 € HT et Cochu 9 001.68 € HT. Un entretien annuel est nécessaire, la consommation électrique sera moindre. La location du cabinet dentaire sera augmentée de 50 € par rapport à cet investissement, idem pour les cabinets médicaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (18 pour), accepte de réaliser des travaux de climatisation de trois cabinets de la maison de santé, accepte le devis de l'entreprise Cochu pour la somme de 9 001.68 € HT, décide d'augmenter le loyer de 50 € dès installation du matériel et autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Objet : Travaux terrains de Foot

Monsieur le Maire donne lecture du devis reçu pour le remplacement des filets de protection du terrain de Foot. Ces travaux sont nécessaires du fait de la présence de la rivière (perte de ballons) mais aussi pour sécuriser le petit terrain où jouent les enfants (accès à la rivière). Des aides sont possibles auprès de la FFF au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur ou FAFA.

Damien GERBE auteur d'un devis reçu quitte la salle pour le délibéré

Mr le Maire précise que le Président du club est disponible pour aider au remplissage du dossier de demande d'aide. Les devis s'élèvent à 4 910 € pour le grand terrain et 4 567.00 € pour le petit terrain. Seuls les filets sont changés et les poteaux sont réhabilités.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (17 pour), accepte de réaliser les travaux de remplacement des filets de protection des terrains de Foot, accepte le devis de l'entreprise DG Bois et Services pour un montant HT de, sollicite une aide au titre du FAFA à hauteur de 80 % auprès de la FFF, autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Objet : Subventions Associations

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les subventions aux associations sont à définir pour l'année 2024. Il donne lecture des attributaires en 2023.

ADMR de Saint Julien : 1 500 €	APEI : 500 €
AS Sportive Collège Bichat : 500 €	Donneurs de Sang : 200 €
AS Entraide : 150 €	Club Judo Arinthod Saint Julien : 300 €
Chorale la Suranelle : 100 €	Souvenir Français : 200 €
Lieutenants de Louveterie : 100 €	MAM Saint Julien : 250 €
OCCE Coop scolaire Saint Julien : 550 €	Maison des Familles Hôpital Besançon : 160 €
Foyer Rural du Noeltant : 100 €	
Nouvelles demandes 2024 : Amicale des pompiers – AMAREL – Ecole voyage à Lyon	

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents attribue comme suit les aides versées en 2024 aux Associations,

ADMR de Saint Julien : 1 500 €	AMAREL : 200 €
Amicale des Pompiers : 5 000 €	APEI : 500 €
AS Sportive Collège Bichat : 500 €	Donneurs de Sang : 200 €
AS Entraide : 150 €	Club Judo Arinthod Saint Julien : 300 €
Chorale la Suranelle : 100 €	Souvenir Français : 200 €
Lieutenants de Louveterie : 100 €	MAM Saint Julien : 250 €
OCCE Coop scolaire Saint Julien : 500 €	Foyer Rural de Louvenne : 100 €
Maison des Familles Hôpital Besançon : 160 €	

Ecole voyage à Lyon : 29 enfants x 110 € sous réserves de l'attribution exclusive de la somme aux familles des enfants de VAL SURAN. Le montant sera ajusté par certificat administratif,
autorise Monsieur le Maire à procéder aux versements énoncés ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents référents à ce dossier.

Patrick THEVENOT revient sur la participation des autres communes, Mr le Maire revient sur l'expérience concernant la maison de santé.

Pierre LOMBARDET explique le fonctionnement de l'AMAREL.

Objet : Servitude parcelle 39 564 AB 132

Monsieur le Maire fait part de la demande de Me GUILLET en charge de la vente des parcelles 39564 AB 131 et 133 pour établir une servitude de canalisations sur la parcelle 39 564 AB 132 qui dépend du domaine privé de la commune. Cette dernière constituera le fonds servant de la servitude. Les parcelles 39564 AB 131 et 133 constitueront le fonds dominant de la servitude.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (18 pour), accepte la constitution d'une servitude de canalisations sur la parcelle 39564 AB 132 qui constituera le fonds servant de la servitude, les parcelles 39564 AB 131 et 133 formeront le fonds dominant de la servitude, autorise Mr le Maire ou ses adjoints à signer l'acte de servitude, autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Objet : Questions diverses

Vente de bois : Monsieur le Maire informe que le bois vendu le 17 juillet 2023 à la société Jura Transbois a été coupé et cubé, pour la somme de 13 139.91 € HT (trituration déclassée 20.16 m³ x 2.00 € - billons verts 483.84 m³ x 21.00 € - trituration verte 139.95 m³ x 21.00 €). Il s'agissait d'éclaircies de résineux sur les parcelles 2-3-4-5 et 27 (Route Forestière).

Voisinage rue Guillaumod : Mr le Maire fait part de remarques récurrentes quant à l'attitude d'un résident de ladite rue vis-à-vis du voisinage.

Fête foraine : A revoir selon avancement des travaux du tiers lieu.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 25

Le Maire, Frédéric BRIDE



INFORMATIONS DIVERSES – 26 FEVRIER 2024

Anciens Combattants assemblée générale : 02 mars 2024 – salle des fêtes de Saint Julien

Bal Folk : 09 mars 2024 – salle des fêtes

Don du Sang : 11 mars 2024 – salle des fêtes

Cinéma : 15 mars 2024 – salle des fêtes de Saint Julien

Théâtre : 16 – 23 – 29 et 30 mars 2024 – Représentations théâtre

Pompiers : 06 avril 2024 – Congrès départemental – salle des fêtes

Cinéma : 12 avril 2024 – salle des fêtes

Civria : Visite de l'ABF sur site par rapport au projet de démolition des maisons.

Départ de Léa BARRAUD et Sébastien CAPLOT

Vitesse à Louvenne : Françoise THOMAS revient sur la vitesse à Louvenne, notamment vers le monument aux morts. Gérald BORROD précise que ce sont souvent des locaux. Mr le Maire propose de mettre un panneau 30 km heure.

Damien GERBE revient sur le sens interdit de l'école qui est régulièrement emprunté.

Affouages : André JENOUDÉ demande comment a été délivré l'affouage des parcelles 18 et 19. Il lui est répondu que seules les perches ont été attribuées à Mme GUTIEREZ et Mr ANGER compte tenu de leur équipement matériel, ce il y a deux ans. La parcelle 18 a été terminée dans les délais ce qui n'est pas le cas de la 19. Les houpriers font l'objet d'une délivrance différente en priorisant les affouagistes en place.

Mr le Maire informe que les purges des hêtre vendus en contrat d'appro à la scierie Vuitton d'Echaillat, seront délivrées à Mr DEPREZ qui a fait les houpriers des parcelles 7 et 8.

Mr le Maire propose à Damien GERBE de suivre les coupes avec André JENOUDÉ.

Source de la Doye : Mr le Maire rappelle que l'eau alimentant la fontaine de la place de Saint Julien provient du captage de la Doye à Villechantria. Ce droit d'eau a été échangé à l'époque contre des parcelles de bois situées à la route forestière. Le cabinet de captage a subi des dommages et la fontaine n'est plus alimentée que lors de fortes pluies.

L'accès est difficile, le chemin sera refait jusqu'au pied de côte il convient également de sécuriser les alentours de l'ouvrage afin de faciliter l'intervention des employés communaux.

Tiers lieu : Possibilité de livraison en septembre octobre, le charpentier va terminer son chantier rapidement. La grue sera normalement enlevée avant Pâques.

La Rivière – virage sous la Madone : L'entreprise TELLA a déposé les gros blocs extraits du terrassement de l'élargissement de la route de La Boissière dans le virage sous la Madone et remblayé l'accotement.

Route de La Boissière : Les travaux sont en cours, Michel BOUQUEROD demande s'il est possible d'élargir le virage pour les grumiers, Mr le Maire contactera l'entreprise.

SDF Bourcia : En attente de devis pour le chauffage et équipements de cuisine.

Travaux rue des Terreaux : Les terrassements sont terminés, les branchements seront faits dans un délai de 3 mois.

Sécurisation de la traversée de la Rivière : Mr le Maire informe que Mr NOIR du CD 39 n'est pas habilité pour proposer des projets, il conseille de déposer une boîte à idées ou chacun fera ses suggestions. A la suite une synthèse sera faite puis vu avec les services départementaux.

Les conseillers émettent différentes idées, chicanes, dos d'ânes.

Pierre LOMBARDET revient sur la problématique du respect de la trajectoire.

Tout le monde s'accorde à dire que le radar serait le plus dissuasif pour la vitesse.

Mr le Maire fait part des travaux route de Bourg qui apportent entière satisfaction à la population.

Eclairage public : Installation d'une lampe au Molard, les travaux seront faits en même temps que la réorganisation de l'éclairage public rue et place des Terreaux.

Rencontres employés communaux : Patrick THEVENOT interroge Mr le Maire quant aux entretiens annuels avec les employés communaux, il informe qu'il a reçu Christophe VOLLAND et Sébastien SURGOT, il recevra Christophe MAIRE ultérieurement.

Brûlage intempestif : Il est porté connaissance de feux récurrents pour brûler des déchets, courrier sera fait à la personne concernée.

Sécurité routière : Gérald BORROD fait part de vitesse excessive de circulation à la Chapelle notamment, quelle solution appliquer sachant que nous sommes à l'intérieur de l'agglomération avec une vitesse limitée à 50 km/h. Mr le Maire fait part de différents points ayant la même problématique sur la commune. Possibilité de panneaux 30 ou passage clouté ?

Salle des fêtes : Revoir le panneau Stop vers la salle des fêtes.

Travaux route du stade sur le RD 3 : Ils seront faits dès la fin de la viabilité hivernale par le Conseil Départemental.

Voyage "séniors" : Mr le Maire fait part de l'affiche faite pour le voyage "seniors" qui ne mentionne pas la maison des services de Saint Julien pour les inscriptions.

Zone artisanale - Fibre : Gérald BORROD fait part de l'installation d'une réception satellitaire (parabole) par certaines entreprises à la ZA afin de remédier aux problèmes de connexion Internet.

Fibre : Prévisions des réunions d'informations pour accès à la fibre à partir de juin 2024. Mr le Maire fait part des problèmes rencontrés lors de la pose ou remplacement des poteaux.

Etats des lieux : Pierre LOMBARDET demande qui remplace Marie-France BOUVIER pour la réalisation des états des lieux, Mr le Maire répond que Mme CLEMENT les réalise seule, Jean-François MARRONNIER intervient momentanément selon les situations.

Fin de la séance à 23 heures.